

FROIDEVILLE

La Municipalité répond au comité de l'association Jor'à toi

La Municipalité de Froideville tient ici à répondre à la publi-information, signée «Le comité de l'association Jor'à toi», parue dans l'édition du 5 octobre 2018 de L'Echo du Gros-de-Vaud, mentionnant que l'exécutif communal de Froideville, représenté par son syndic, député UDC, s'est chargé d'enterrer un projet novateur et intéressant pour sa commune.

Evidemment, il est toujours aisé et facile de critiquer la position d'une municipalité sous le couvert d'un comité. Les personnes qui se cachent derrière le nom «Le comité...» se permettent de revenir sur un projet de fusion de communes qui, nous le rappelons, a été refusé démocratiquement en 2014 par plus de 71% de la population de Froideville, et nous ne comprenons absolument pas la relation entre ce refus et une décision municipale récente qui semble ne pas plaire aux membres du comité de Jor'à toi!

Ces mêmes personnes mettent en avant la démocratie directe et citent le parti (UDC) auquel appartient le syndic de notre commune, comme si notre municipalité s'alignait systématiquement sur les directives de ce parti pour prendre ses décisions, tout ceci bien évidemment en restant sous le couvert de l'anonymat en signant «Le comité...»!

Pour que les choses soient claires, la Municipalité de Froideville, comme toutes les municipalités des communes prenant part au projet de PNP (Parc Naturel Périurbain), a été priée par JUTAVAQ (Jorat, Une Terre A Vivre Au Quotidien), porteuse du projet, de se positionner au cours de l'été dernier, et avant la fin de l'étude globale, sur les périmètres des zones centrale et de transition, ainsi que sur le règlement de police concernant ces zones dans le cadre du projet.

En fonction des éléments portés à sa connaissance à ce moment, l'unanimité était faite au sein de la Municipalité, qui s'est positionnée négativement. L'article du quotidien 24 Heures paru le 11 septembre 2018 relate uniquement un de nos arguments: l'abandon de la production de bois de qualité sur une partie de notre territoire communal, mais ce n'est bien évidemment pas le seul.

De nombreuses questions posées sont restées sans réponse de la part de JUTAVAQ, notamment les aspects financiers futurs de l'éventuel futur PNP une fois créé, à ne pas négliger lorsqu'on défend les intérêts d'une commune et de ses citoyens.

Nous avons toujours défendu le fait que le projet finalisé de PNP devrait être débattu par notre Conseil communal le moment venu, sous la forme d'un préavis type proposé par JUTAVAQ et finalisé par notre Municipalité.

Quant au choix de modifier les périmètres des zones centrales et de transitions, cela appartient uniquement au comité de JUTAVAQ. «Le comité...» souhaite politiser ce projet, c'est son droit, mais nous rappelons que, pour l'instant, nous ne contestons que la première mouture provisoire du projet de ce PNP; rappelons également que JUTAVAQ n'est pas une association créée uniquement pour élaborer un PNP et que, contrairement à ce qui a été proposé et souhaité dans son article par «Le comité...», il n'y a aucune raison, pour l'instant, pour que la commune de Froideville renonce à faire partie de JUTAVAQ, et nous osons espérer que cette décision appartient encore à nos autorités exécutives ou législatives... comme en démocratie.

La Municipalité de Froideville
J.-Fr. Thuillard (syndic), M. Girod,
R. Gerber, A. Blaser et P.-A. Witzig
(municipaux)